



Antibiothérapie dans les infections bactériennes courantes en MG

Docteur Laure Surgers • Service des maladies infectieuses et tropicales •
Hôpital Saint-Antoine - Paris

Contenu

L'antibiothérapie est un enjeu majeur de santé publique.

Illustré de nombreux cas cliniques et adossé aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (décembre 2024) relatives à la prescription dans les infections bactériennes courantes (respiratoires, urinaires et cutanées), ce DPC d'un format d'une journée en présentiel est composé de deux unités : un apport de connaissances (Unité 1) et l'examen des recos afin d'éviter le risque de sous ou de sur-prescription (Unité 2)

Ce DPC permet au MG :

- D'identifier les situations où l'antibiothérapie est requise
- De la choisir la plus adaptée (molécule, dose, durée du traitement)
- D'utiliser les outils d'aide à la décision (TROD, scores cliniques)
- D'optimiser la communication avec le patient face à une demande d'antibiotiques
- De développer la compétence réflexive afin de modifier sa pratique professionnelle au quotidien

Ce focus indispensable sur les antibiotiques est l'occasion de corriger les écarts constatés entre les référentiels pourtant mis à jour régulièrement et la prescription du MG.

Orientation prioritaire visée

100. Intégration des recommandations dans la pratique MG



Choisissez bien votre ODPC

Le programme DPC n° 93482626001 « Antibiothérapie dans les infections bactériennes courantes en MG » s'inscrit dans les DPC réglementaires et vaut obligation de DPC pour l'année 2026.



Public visé

Ce DPC concerne tout particulièrement les médecins généralistes libéraux et/ou salariés.



Inscription à retourner

Département de FMC-Sorbonne Université
Boîte courrier 1520
4 place Jussieu - 75252 Paris Cedex 05

Contact

Jean-Paul Rerzki: 0144275058
jean-paul.rerzki@sorbonne-universite.fr
Malika Achili: 0144276981
malika.achili@sorbonne-universite.fr

Programme DPC
n° 93482626001



1 jour en présentiel



2026

Jeudi 26 novembre 2026
de 9h à 17h30



Lieu de la formation

Faculté de Santé
Site Saint-Antoine



Financement

- Pour les MG libéraux et/ou salariés d'un centre de santé conventionné, ce DPC est indemnisé par l'ANDPC.
- Pour les MG salariés, possibilité de prise en charge par l'ANFH, nous consulter.

Nom: Nom de naissance: Prénom: Date de naissance:

Adresse professionnelle:

CP: Ville:

Tél. prof: Portable: E-mail:

N° RPPS: N° ADELI: Spécialité:

Statut: + de 50 % d'activité libérale salarié/hospitalier mixte

Pour confirmer ma présence, si je suis libéral:

Je crée mon profil sur le site www.mondpc.fr et

Je m'inscris en ligne au programme DPC avec le n° 93482626001

(Optimiser la démarche diagnostique du MG devant un ictere de l'adulte)